

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2023

ORDRE DU JOUR :

1 Adoption du compte-rendu de la séance précédente.

2) Délibération :

- I. Renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales
- II. Ligne de Trésorerie
- III. Logement sis 8b rue de l'Abbé Caillaud = Estimation de la valeur locative
- IV. Acquisition de récupérateur d'eaux pluviales - Demande de subvention auprès du Département de l'Indre
- V. FAR 2024 – Délibération de principe

3) Informations et questions diverses :

- I. Travaux en cours
- II. Points d'informations
- III. Retour des réunions extérieures

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 8 Pouvoirs : 1 Votants : 9	<u>Date de Convocation :</u> 7 juillet 2023 <u>Date d'affichage :</u> 7 juillet 2023
---	---

L'an deux mil vingt trois et le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.

Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Eloïse PLANTUREUX Françoise FERRANDON, Julie CHONE et Arlette LIMOUSIN.

Absents : Richard GABILLAT a donné pouvoirs à Damien FRADET

Eric DESMET

Secrétaire de séance : Julie CHONE

ORDRE DU JOUR

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

I. Renouvellement des membres de la Commission de Contrôle

(Délibération N°22_11/07/2023)

Depuis la mise en place du Répertoire Électorale Unique (REU) en 2019, le Maire procède aux inscriptions et radiations sur les listes électorales. Cependant, la commission de contrôle (art.L19 du Code électorale), au moins une fois par an, s'assure de la régularité des décisions du Maire, de la liste électorale et statue sur les recours administratifs préalables.

Pour les Communes de moins de 1000 habitants, cette commission est composée de 3 membres nommés par le préfet, (*1 conseiller municipal, 1 délégué de l'administration désigné par le préfet et 1 délégué désigné par le président du tribunal judiciaire*).

Le Conseil municipal transmet au Préfet les conseillers municipaux volontaires (*1 titulaire et 1 suppléant*), pris dans l'ordre du tableau ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.

Le Maire et les adjoints titulaires d'une délégation en matière « électorale » ne peuvent être désignés.

Précédemment, Mesdames Arlette LIMOUSIN était membre titulaire et Françoise FERRANDON, suppléante.

Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée à se porter volontaire.

Mesdames Arlette LIMOUSIN et Françoise FERRANDON sont volontaires, ainsi le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

Membres Titulaires : Arlette LIMOUSIN

Membre suppléant : Françoise FERRANDON

II. Ligne de Trésorerie (Délibération N°23_11/07/2023)

Par délibération n° 36_08/06/2020, le Conseil municipal a confié à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, délégation pour la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite de 50.000 €.

Néanmoins au regard du rythme du reversement des subventions, et des factures liées aux travaux couverture de l'école et extension de la cantine, il est nécessaire de réaliser une ligne de trésorerie de 100 000 € pour assurer le paiement des factures et versement des salaires.

Aussi, Monsieur le Maire demande l'accord de l'Assemblée pour souscrire cette ligne et présente les offres reçues de la part de la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole – Centre Ouest.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2023,

Considérant que les lignes de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant les offres reçues par la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole – Centre Ouest.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

* **DECIDE** de souscrire une ligne de trésorerie interactive de 100 000,00 Euros auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée d'un an à compter du 30 juillet 2023 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	100.000,00 €
Durée :	jusqu'au 29 juillet 2024
Taux d'intérêt :	Euribor 1 semaine + 0,90 %
Base de Calcul:	Exact/360
Paiement des intérêts:	chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier :	350,00 €
Commission d'Engagement :	Néant
Commission de mouvement :	Néant
Commission de non utilisation :	0,10 % de la différence entre le montant LTI et l'encours quotidien moyen de périodicité identique aux intérêts

* **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents contractuels nécessaires ;

* **CHARGE** le Maire et le receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

III. Logement sis 8b rue de l'Abbé Caillaud = Estimation de la valeur locative (Délibération N°24_11/07/2023)

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment situé 8b rue de l'Abbé Caillaud, dit « Grange Cayré », un logement de type T1bis d'une surface de 29m² a été créé et devrait être disponible à la location à compter du 1^{er} septembre 2023.

Aussi, dans le but de le proposer à la location, il est nécessaire de fixer le montant du loyer et les charges éventuelles.

Concernant le chauffage, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les modalités adoptées par délibération du 25 octobre 2022 n°28_25/10/2022 soit :

- facturation d'une provision de charge mensuelle avec une régularisation sur le loyer de janvier de N+1, selon la consommation réelle relevée sur les compteurs individuels ;
- Coût calculé sur 2 parties, une partie « entretien » à hauteur de 5,24 €/m² et une partie « consommation » égale à l'estimation de la consommation*surface* 0,047 €/Kwh.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code de la Construction et de l'Habitat,

VU la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs,

VU le Décret n°87-713 du 26 août 1987 fixant la liste des charges récupérables sur les locataires,

VU la délibération du Conseil municipal n°28_25/10/2022 fixant les charges liées au chauffage pour les logement communaux

Le Conseil municipal à l'unanimité,

* **FIXE** le loyer mensuel de ce futur logement à 280 € ;

* **DECIDE** de facturer mensuellement une provision de charge liée au chauffage avec une régularisation sur le loyer de janvier de N+1,

* **FIXE** les modalités de calculs de la façon suivante :

1 partie « entretien » à hauteur de 152,83 € annuel (5,24*29m²)

1 partie « consommation » à hauteur de 89,96 € annuel (66kWh * 29m²*0,047€/Kwh)

IV. Acquisition de récupérateur d'eaux pluviales - Demande de subvention auprès du Département de l'Indre (Délibération N°25_11/07/2023)

Dans le cadre du changement climatique, le Département de l'Indre a mis en place un Fonds départemental d'adaptation au changement climatique notamment pour l'acquisition de système de récupération des eaux pluviales issues des toitures des bâtiments communaux existants.

Ce projet peut être subventionné par un abondement spécifique au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2024 en complément du FAR « traditionnel ». L'aide peut être de 50 % au-delà de 12.000 € d'investissement.

Dans l'attente des devis des entreprises, qui préciseront définitivement le plan de financement et permettront la complétude du dossier, Monsieur le Maire propose d'inscrire ce projet sur la base d'une estimation sommaire comme suit :

Dépense = 12.000,00 €

Recette = FAR 6.000,00 €

Autofinancement communal 6.000,00 €

Soit un total de : 12.000,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du Fonds départemental d'Adaptation au changement climatique de l'Indre

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- * **APPROUVE** sur le principe l'acquisition d'un système de récupération des eaux pluviales ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus, qui sera revu à réception des devis ;
- * **CHARGE** le Maire de consulter différentes entreprises ;
- * **CHARGE** le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Indre au titre du FAR « adaptation au changement climatique » 2024 et l'**AUTORISE** à signer tous documents afférents à ce dossier.

V. Fonds d'Action Rurale 2024 – Délibération de principe (Délibération N°26_11/07/2023)

Les demandes de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2024 devant être déposées en version dématérialisée avant le 15 août 2023, Monsieur le Maire propose d'inscrire sur ce programme une extension bois/béton de l'atelier communal.

Dans l'attente des devis des entreprises, qui préciseront définitivement le plan de financement et permettront la complétude du dossier, Monsieur le Maire sollicite sur le principe l'avis de l'Assemblée et propose d'inscrire ce projet sur la base d'une estimation sommaire comme suit :

Dépense	=	40.000,00 €	
Recette	=	FAR	8.000,00 €
		DETR 2024	8.000,00 €
		Autofinancement communal	24.000,00 €
		Soit un total de :	40.000,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du Fonds d'Action Rurale du département de l'Indre.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- * **RECONNAÎT** l'importance de réaliser une extension de l'atelier communal ;
- * **APPROUVE** sur le principe le plan de financement présenté ci-dessus, qui sera revu à réception des devis ;
- * **CHARGE** le Maire de consulter différentes entreprises pour de nouveaux chiffrages ;
- * **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Indre au titre du FAR 2024 et l'**AUTORISE** à signer tous documents administratifs s'y rattachant.

3) Questions diverses

Travaux en cours :

Bâtiment sis 8b rue de l'Abbé Caillaud « Grange » : le logement T1bis sera opérationnel au 1er septembre. Il reste à choisir et poser lino et faïence, la tuile de toit pour la VMC, et pour finir consulter des professionnels (ou GSB) pour la fourniture et/ou l'installation d'un four et d'un réfrigérateur.

Croix : Les agents communaux ont remis en place la croix route du Chassin avec succès.

Éclairage public : Les travaux d'éclairage de la place ont débuté. Cette semaine du 10 juillet, fin de la 1ère partie des tranchées. La suite en Octobre par la société SEGEC. Il est aussi envisagé l'installation d'une borne électrique pour camping-cars, manifestations associatives, camion marchand (pizzaiolo ...) et une borne d'eau potable (des fourreaux en attente sont prévus en même temps dans les tranchées).

Cantine : les artisans «Adrien MHUN » et « Pascal WESTRELIN » sont intervenus dans les délais, les entreprises « François BONIN » et « Jérôme FRADET » interviendront par la suite, avec une fin des travaux prévue le 5 Août. Un appel aux volontaires est fait pour qu'après cette date soit réalisée un grand nettoyage et lessivage des murs en prévision des peintures.

WC Publics : objectif de la réalisation « hors d'air et hors d'eau » d'ici cette fin d'année, un budget de 13.000 € est validé comprenant la charpente, l'isolation et la toiture. Le reste des travaux est financé au budget.

Points d'information

Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)

Monsieur Le Maire a reçu le CAUE suite aux démarches du Club BVN concernant un projet d'extension du vestiaire avec un ajout au bâtiment existant. Il s'agit de 75m² à hauteur à ce jour de 2.000€/m² avec une proposition également d'un aménagement paysagé – plan disponible en mairie.

Monsieur le Maire a profité de cette rencontre pour évoquer différents projets d'aménagement avec par ordre de préférence:

- Le projet « Grande Maison » : 1) mairie, 2) tiers lieu 3) logement à l'étage,
- Réflexion sur l'aménagement de la Salle Des Fêtes,
- L'aménagement du Bourg.

Le CAUE proposera une réflexion d'ensemble notamment pour la création de WC et d'un système de traitement des eaux usées répondant aux différents usages. Il se déplacera le 28 juillet pour visiter les bâtiments.

Indre Nature

Inventaire du bocage : une 6^{ème} journée aura lieu le 06 Aout pour le terminer

Inventaire de la biodiversité : le repérage des chauves-souris, des amphibiens est en cours, ainsi que la pose de caméras dans des endroits stratégiques pour découvrir des espèces rares sur la commune

En octobre projet participatif (pilote par Laurence Olivier) de restauration de la mare située sur la route de l'ajonc : une info sera diffusée dans la gazette

Toujours proposé par l'association Indre Nature, une réunion publique (pilotee par Gilles Dezécot) aura lieu en octobre en vue de la création d'un nouveau circuit de randonnée touristique

Gazette

Deux questionnaires seront intégrés à la prochaine « gazette » :

- * la haie et son utilité (Indre Nature)
- * traitement des biodéchets (CDC Val de Bouzanne)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h20

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération N°22_11/07/2023 = Adopté à l'unanimité

Renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales

Délibération N°23_11/07/2023 = Adopté à l'unanimité

Ligne de Trésorerie

Délibération N°24_11/07/2023 = Adopté à l'unanimité

Logement sis 8b rue de l'Abbé Caillaud = Estimation de la valeur locative

Délibération N°25_11/07/2023 = Adopté à l'unanimité

Acquisition de récupérateur d'eaux pluviales - Demande de subvention auprès du Département de l'Indre

Délibération N°26_11/07/2023 = Adopté à l'unanimité

FAR 2024 – Délibération de principe

Le Maire

La Secrétaire de séance

Philippe VIAUD

Julie CHONE